Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL

ÉPREUVE E3.2 : CONDUITE D'UN DOSSIER EN DROIT DES PERSONNES, DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE FAMILIAL

SESSION 2026

Durée : 4 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL	NON ÉTABLI PAR LES DONNÉES FOURNIES

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

DOSSIER SUJET

VÉRIFICATION DE L'INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : BTS COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL

Les données réglementaires fournies établissent que l'épreuve E3.2 du BTS Collaborateur juriste notarial porte sur le droit des personnes, de la famille et du patrimoine familial. Elles indiquent également qu'il n'existe pas d'épreuve E3.2 de physique-chimie pour ce diplôme. En conséquence, elles ne permettent pas de concevoir un sujet officiel de physique-chimie pour cette épreuve ni d'en déterminer la durée et le coefficient officiels.

Vérification préalable : concordance entre diplôme et épreuve (20 points)

Identification de l'incompatibilité réglementaire

Les informations communiquées identifient l'épreuve E3.2 du BTS Collaborateur juriste notarial comme une épreuve de droit notarial et précisent qu'elle n'est pas une épreuve de physique-chimie. Elles ne fournissent pas le règlement d'examen complet permettant d'établir les autres modalités officielles de cette épreuve.

1.1 (20 points) Indiquer si l'intitulé « E3.2 : Physique-Chimie » correspond à une épreuve du BTS Collaborateur juriste notarial, puis donner l'intitulé de la véritable épreuve E3.2 d'après les données fournies. Préciser pourquoi celles-ci ne permettent pas de produire un sujet officiel de physique-chimie ni de fixer la durée et le coefficient officiels.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.